

Boisbriand, le 5 décembre 2022

Par courriel : [jean-yves.duclos@parl.gc.ca](mailto:jean-yves.duclos@parl.gc.ca)

Monsieur Jean-Yves Duclos  
Ministre de la Santé  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
Canada, K1A 0A6

**Objet : Rectificatifs concernant les entreprises du milieu de la santé**

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom de tous les membres du Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM), réunissant des entreprises et organismes œuvrant dans le secteur de la santé au Québec.

Ces entreprises sont au front pour offrir des soins à la population, permettant ainsi d'élargir l'offre de soins disponible. Pensons notamment à tout ce à quoi elles ont contribué pendant la pandémie, permettant ainsi aux gouvernements d'offrir tout le nécessaire à la population : équipements de protection individuelle, vaccins, centres et tests de dépistage, hébergement pour aînés, pharmacies et professionnels de la santé qui ont contribué à la vaccination.

Il n'est donc pas étonnant que, selon un sondage Léger, 76% de la population québécoise estime que de faire une plus grande place au privé dans le réseau de la santé permettra d'améliorer l'accès aux soins de santé au Québec<sup>1</sup>.

Fort de cette démonstration de la contribution inestimable de nombreuses entreprises et organismes œuvrant quotidiennement pour soutenir le réseau de la santé, nous souhaitons revenir sur des propos que vous avez tenus lors de votre présence au RV politiques de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). Nous avons été surpris de prendre connaissance de vos critiques à l'égard de la présence des

---

<sup>1</sup> <https://www.cepsem.ca/wp-content/uploads/2022/03/RESULTATS-15261-024-CEPSEM.pdf>

entreprises privées en santé qui, selon vos propos, cannibaliserait le réseau public et sa main-d'œuvre.

Nous regrettons que vous ayez cette vision de nos entreprises qui reposent sur des gens qui ont choisi d'investir dans le milieu de la santé au bénéfice du bien-être de toute une société. L'innovation introduite par ces organisations permet grandement de faire évoluer les soins et les services offerts aux patients. Pensons simplement aux technologies qui permettent aujourd'hui de surveiller à distance les patients ou d'améliorer la performance des équipes soignantes, leur permettant de passer plus de temps au chevet du patient plutôt qu'à compléter de la paperasse.

À la lumière de ces exemples, vous constaterez, comme les Québécois, que nous sommes fortement complémentaires au secteur public. En effet, beaucoup de nos entreprises assurent des services de santé que le public ne peut dispenser. Sans l'apport du privé, ces soins indispensables ne seraient pas offerts aux citoyens. Pensons notamment aux centres médicaux spécialisés qui assurent la réalisation de chirurgies que le public n'est pas en mesure de réaliser, à la radiologie, aux pharmacies ou à l'hébergement pour les clientèles vulnérables en ressources intermédiaires qui sont entièrement assurés par des entrepreneurs, petits et grands, qui dédient tous leurs efforts pour le bien-être de leur clientèle vulnérable.

Le privé en santé rassemble des acteurs qui détiennent une expertise pertinente afin de revoir et d'améliorer les procédures actuelles. Compte tenu des défis auxquels le système de la santé est confronté, nous croyons qu'il est essentiel de pouvoir bénéficier de la contribution de tous les acteurs pour assurer le succès du redressement du réseau de la santé. Alors que vous voyez en nous une opposition, nous voyons plutôt une possibilité d'être un allié direct du réseau de la santé en travaillant, avec le réseau, en amont des situations. Par exemple, en élaborant un partage d'information plus complet entre toutes les entités, nous pourrions répondre encore mieux à la demande, prévoir les coups et intervenir en amont pour réduire la pression sur le réseau public.

De tout temps, les travailleurs de la santé ont traversé d'un réseau à un autre, navigant entre le public et le privé. Nous avons nous-mêmes vécu des départs d'employés qui nous ont quittés pour aller travailler pour le réseau public. Si nous accueillons nous aussi des travailleurs du public, nous voyons en ceci une possibilité, du moins, de garder ces travailleurs dans le réseau de la santé et d'éviter qu'ils fassent un changement de carrière complet.

Nous espérons que vous verrez en nous des gens dédiés au bien-être de la population qui ont envie de travailler avec le réseau public, et non contre. Pour mieux saisir tout notre

apport, je serais enchanté de vous inviter à un échange avec nos membres afin d'apprendre à connaître leurs réalisations et leur engagement pour le bien-être et l'évolution des soins de santé. Soyez assuré que les portes de nos entreprises en santé resteront toujours ouvertes pour vous afin que vous puissiez constater par vous-même les efforts déployés par nos membres dans le but d'offrir une offre complémentaire de soins.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de recevoir mes plus cordiales salutations et j'espère avoir la chance de vous recevoir lors d'un prochain événement du CEPSEM.



Luc Lepage  
Président-directeur général du Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être  
(CEPSEM)